

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026 S'LO

ID : 003-210300018-20260415-2026DEL172026-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/04/2026

DATE D'AFFICHAGE

02/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille Vingt Six

Le 15 Avril 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire)-Mme CONSTENTIAS-M. GUILLOUD-
Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoint)-Mmes BARDET-RIVE-
MM. PEREZ-DRIFFAUD- Mme RAYNAUD-M. GAY- Mme GENESTE-
M. BORDESOUTL-Mmes ROCHE-PAWLUK-M. BOUBEHIRA-
MM. VIALETTE-COGNET-BEAUFORT

Absents Excusés : Mme GIRAUD- M. SABOT-Mmes BORY-GENEBRIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme
CONSTENTIAS- Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEVRIER à M.
RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE

Convocation envoyée le 02/04/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°17/26

Acquisition parcelles

cadastrées AH n°182-183

184-186-198

Indivision RIFFARD

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les parcelles cadastrées AH n° 182-183-184-186-198
représentant une superficie totale de 1989 m2, situées au lieu-dit Champ
Magnet, propriété de l'indivision constituée par madame Sandrine
RIFFARD et monsieur Jean-Pierre RIFFARD,

Considérant que la détention de ces parcelles ne présente pas
d'intérêt pour l'indivision qui propose de les vendre à la commune,

Considérant une récente acquisition dans le secteur permettant à
la commune de constituer une réserve foncière dans ce secteur,

Considérant l'accord intervenu avec les propriétaires sur les
modalités de vente et notamment le prix,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

-L'acquisition de l'ensemble des parcelles pré citées pour le
montant global de 250 €,

-de l'autoriser à signer l'acte authentique auprès de l'étude
NOTAVI à Cusset, ainsi que tout document s'y rapportant,

-de l'autoriser à payer le prix d'acquisition ainsi que les frais s'y
rapportant, inscrits au budget communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

02/04/2026

L'an deux mille Vingt Six

Le 15 Avril 2026 à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE

02/04/2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire)-Mme CONSTENTIAS-M. GUILLOUD-Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoint)-Mmes BARDET-RIVE-MM. PEREZ-DRIFFAUD- Mme RAYNAUD-M. GAY- Mme GENESTE-M. BORDESOUULT-Mmes ROCHE-PAWLUK-M. BOUBEHIRA-MM. VIALETTE-COGNET-BEAUFORT

Absents Excusés : Mme GIRAUD- M. SABOT-Mmes BORY-GENEBRIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme CONSTENTIAS- Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEBRIER à M. RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE

Convocation envoyée le 02/04/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°18/26
Commission communale
des impôts directs-
Proposition de délégués
titulaires et suppléants

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 1650-1 du code général des Impôts,

Considérant que conformément à l'article précité, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune

Considérant la composition de la commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire et composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour la strate de communes de plus de 2 000 habitants,

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal,

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant,

Considérant que la désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

-La liste de 16 contribuables titulaires et 16 contribuables suppléants à proposer aux services fiscaux,

Délégués titulaires

Madame Marie-Guyline BARDET-Monsieur René PEREZ-Madame Mélanie PAWLUK-Monsieur Driss BOUBEHIRA-Monsieur Olivier VIALETTE-Madame Amandine BORY-Madame Martine GARNAUD LIPOWIEZ-Monsieur Sylvain GREUZARD-Monsieur Gérard DAUPRAT-Monsieur Joël FAFOURNOUX-Monsieur Jean-Louis BONNAMY-Monsieur Jean-Pierre CHAMBON-Madame Marie-Laure WAGNER MARTIN-Monsieur Alexandre ROUMIER-Monsieur Eugène DUARTE-Monsieur Daniel MORLAT

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 003-210300018-20260415-2026DEL18B2026-DE

Délégués suppléants

Monsieur Michel SABOT-Monsieur Jean-François GAY-Madame Carherine GENESTE-Monsieur Sébastien BORDESOUULT-Monsieur Sylvain RÉGENT-Monsieur Daniel PETELET-Monsieur René RANDOING-Monsieur Sébastien GUELLE-Monsieur Gilles MAYOUX-Madame Catherine CLAUTRIER-Monsieur Guy COULON-Madame Sandrine GOUBY-Madame Suzanne LAFLOQUE-Monsieur Jean BELON-Monsieur André PLAT-Monsieur Daniel CORNILLON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille Vingt Six
02/04/2026 Le 15 Avril 2026 à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance
02/04/2026 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire)-Mme CONSTENTIAS-M. GUILLOUD-
Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoint)-Mmes BARDET-RIVE-
MM. PEREZ-DRIFFAUD- Mme RAYNAUD-M. GAY- Mme GENESTE-
M. BORDESOUTL-Mmes ROCHE-PAWLUK-M. BOUBEHIRA-
MM. VIALETTE-COGNET-BEAUFORT

Absents Excusés : Mme GIRAUD- M. SABOT-Mmes BORY-GENEBRIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme
CONSTENTIAS- Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEBIER à M.
RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE
Convocation envoyée le 02/04/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°19/26
Élection de membres
à la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui dispose : *« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.*

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur. [...] »

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant à la majorité des deux tiers de déterminer la composition de cette commission à la suite du renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire,

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres :

- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants (le suppléant étant affecté à un titulaire) pour les communes d'Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Vichy
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour les 32 autres communes composant l'agglomération,

La CLECT comprendra donc 46 membres titulaires et 46 membres suppléants.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

17/04/2026 S: LO

ID : 003-210300018-20260415-2026DEL192026-DE

Monsieur le maire propose au

- De nommer Madame Catherine GENESTE et monsieur Antoine BEAUFORT comme membres titulaires,
- De nommer Monsieur René PEREZ et monsieur Driss BOUBEHIRA comme membres suppléants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille Vingt Six
02/04/2026 Le 15 Avril 2026 à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Étaient Présents : M. LOPEZ (Maire)-Mme CONSTENTIAS-M. GUILLOUD-
Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoints)-Mmes BARDET-RIVE-
MM. PEREZ-DRIFFAUD- Mme RAYNAUD-M. GAY- Mme GENESTE-
M. BORDESOULT-Mmes ROCHE-PAWLUK-M. BOUBEHIRA-
MM. VIALETTE-COGNET-BEAUFORT

Absents Excusés : Mme GIRAUD- M. SABOT-Mmes BORY-GENEBRIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme
CONSTENTIAS- Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEBRIER à M.
RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE
Convocation envoyée le 02/04/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°20/26
Auvergne Habitat
Cession de 21 pavillons
locatifs-Avis du conseil
municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L443-7 du code de la Construction et de l'Habitation

Considérant que l'entreprise sociale pour l'habitat, Auvergne Habitat envisage de vendre le programme de 21 pavillons locatifs sociaux situé impasse des Frênes, impasse des Noyers et rue des Peupliers à ABREST,

Considérant que l'article pré cité du code de la Construction et de l'Habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession de logements sociaux pour deux motifs :

- Les logements ne sont pas suffisamment entretenus,
- La vente risque de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux de la commune,

Considérant que ce même article du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit la consultation de la commune d'implantation,

Considérant le courrier reçu des services préfectoraux en ce sens, le 11 mars 2026,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- De donner un avis favorable à cette cession
- De communiquer cet avis aux services préfectoraux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

02/04/2026

DATE D'AFFICHAGE

02/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille Vingt Six

Le 15 Avril 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire)-Mme CONSTENTIAS-M. GUILLOUD-
Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoints)-Mmes BARDET-RIVE-
MM. PEREZ-DRIFFAUD- Mme RAYNAUD-M. GAY- Mme GENESTE-
M. BORDESOUULT-Mmes ROCHE-PAWLUK-M. BOUBEHIRA-
MM. VIALETTE-COGNET-BEAUFORT

Absents Excusés : Mme GIRAUD- M. SABOT-Mmes BORY-GENEBRIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme
CONSTENTIAS- Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEBIER à M.
RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE

Convocation envoyée le 02/04/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°21/26
Nomenclature M57
Fongibilité des crédits

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2022, approuvant le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023

Considérant que le référentiel M57, permet une plus grande marge de manœuvre, notamment en matière de fongibilité des crédits

Considérant que dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Considérant la nécessité d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits réalisés lors de sa plus proche séance,

Compte tenu de ces éléments :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

-De lui déléguer la possibilité, à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



Séance du 15 avril 2025

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoints), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOUULT, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM. BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procurat ion(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

Date de la convocation	02 avril 2026
Date d'affichage	02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme ROCHE

17 av 2026
et publication du
17 av 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARON, après absence de la salle d'assemblée de monsieur le Maire,

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 548 525,62
	Réalisé :	1 161 992,90
	Reste à réaliser :	257 234,00
Recettes	Prévu :	1 548 525,62
	Réalisé :	880 588,44
	Reste à réaliser :	269 843,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 457 825,00
	Réalisé :	1 886 369,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 457 825,00
	Réalisé :	2 620 365,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-281 404,46
Fonctionnement :	733 995,73
Résultat global :	452 591,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire
Romain LOPEZ
Fait à ABREST
Le Maire M. Romain LOPEZ



Le Maire,
Romain LOPEZ

Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoint), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOUULT, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM. BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procurator(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENEPIER à M. RAYNAUD

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENEPIER

Date de la convocation	02 avril 2026
Date d'affichage	02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme ROCHE

et publication du	17 04 2026
	17 04 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARON, après absence de la salle d'assemblée de monsieur le Maire,

Investissement

Dépenses	Prévu :	410 217,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	410 217,00
	Réalisé :	409 217,95
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	76 410,00
	Réalisé :	11 568,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	76 410,00
	Réalisé :	77 706,95
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	409 217,95
Fonctionnement :	66 138,47
Résultat global :	475 356,42

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ABREST

Maire Romain LOPEZ



Le Maire,
Romain LOPEZ

Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoints), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOUULT, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procurator(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

Date de la convocation	02 avril 2026
Date d'affichage	02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme ROCHE

17/04/2026	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
17/04/2026	

réuni sous la présidence de Madame Monique GIRAUD, après absence de la salle d'assemblée de monsieur le Maire,

Investissement

Dépenses	Prévu :	31 776,00
	Réalisé :	28 166,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	31 776,00
	Réalisé :	15 486,04
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	17 999,00
	Réalisé :	532,20
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	17 999,00
	Réalisé :	18 597,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-12 680,76
Fonctionnement :	18 065,07
Résultat global :	5 384,31

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ABREST

Le Maire Romain LOPEZ



Le Maire,
Romain LOPEZ

Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoints), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOULT, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM. BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procuration(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
02 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

Date d'affichage
02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaires(s) de séance :**
Mme ROOCHE

et publication du

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	262 397,75
- un excédent reporté de :	471 597,98
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	733 995,73
- un déficit d'investissement de :	281 404,46
- un excédent des restes à réaliser de :	12 609,00
Soit un besoin de financement de :	268 795,46
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	733 995,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	268 795,46
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	465 200,27
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	281 404,46

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé Le Maire
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Abrest

Le Maire Romain LOPEZ



Le Maire,
Romain LOPEZ

Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoints), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOULT, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procuration(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Date de la convocation	02 avril 2026
Date d'affichage	02 avril 2026

Etai(en)t absent(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme ROCHE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

17-04-2026
et publication du
17-04-2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 528,76
- un excédent reporté de :	60 609,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	66 138,47
- un excédent d'investissement de :	409 217,95
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	409 217,95

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	66 138,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	66 138,47
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	409 217,95

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Abrest

Le Maire LOPEZ Romain



Le Maire,
Romain LOPEZ

Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoints), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOUTL, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM. BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procuration(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Date de la convocation
02 avril 2026

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2026

Étai(en)t excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme ROCHE

17-04-2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

et publication du

17-04-2026

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	13 073,88
- un excédent reporté de :	4 991,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 065,07
- un déficit d'investissement de :	12 680,76
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	12 680,76

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	18 065,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	12 680,76
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 384,31
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	12 680,76

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Abrest

Le Maire LOPEZ Romain



Le Maire,
Romain LOPEZ

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

02/04/2026

DATE D'AFFICHAGE

02/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille Vingt Six

Le 15 Avril 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire)-Mme CONSTENTIAS-M. GUILLOUD-Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoints)-Mmes BARDET-RIVE-MM. PEREZ-DRIFFAUD- Mme RAYNAUD-M. GAY- Mme GENESTE-M. BORDESOUULT-Mmes ROCHE-PAWLUK-M. BOUBEHIRA-MM. VIALETTE-COGNET-BEAUFORT

Absents Excusés : Mme GIRAUD- M. SABOT-Mmes BORY-GENEBRIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme CONSTENTIAS- Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEBRIER à M. RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE

Convocation envoyée le 02/04/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°28/26
Fixation des taux
d'imposition 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants,
Vu la loi de finances n°2019-1479 pour 2020

Considérant qu'il convient d'approuver les taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Considérant que la commune souhaite mettre en œuvre tout au long du mandat un objectif de modération fiscale.

Compte tenu de ces éléments :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

D'approuver les taux 2026 des taxes :

Taxe foncière sur les propriétés : 34,09% correspondant au taux communal maintenu de 11,22% agrégé du taux départemental 2020 de 22,87%.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,02 %.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,18%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoint), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOUULT, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procurat ion(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

Date de la convocation	02 avril 2026
Date d'affichage	02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme ROCHE

et publication du	17-04-2026
	17-04-2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 1 012 904,00

Recettes : 1 000 295,00

Fonctionnement

Dépenses : 2 466 878,00

Recettes : 2 466 878,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 270 138,00 (dont 257 234,00 de RAR)

Recettes : 1 270 138,00 (dont 269 843,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 466 878,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 466 878,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire

Fait à ABREST

Fait à ABREST

Le Maire Romain LOPEZ



Le Maire,
Romain LOPEZ

Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOUD, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoint), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOUTL, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM. BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procuration(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Étal(en)t absent(s) :

Étal(en)t excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

Date de la convocation
02 avril 2026

Date d'affichage
02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme ROCHE

17/04/2026
et publication du
17/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence de monsieur Romain LOPEZ, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 410 217,00

Recettes : 410 217,00

Fonctionnement

Dépenses : 82 138,00

Recettes : 82 138,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 410 217,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 410 217,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 82 138,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 82 138,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire .
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ABREST

Maire Romain LOPEZ



Le Maire,

Romain LOPEZ

Séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. LOPEZ (Maire), Mme CONSTENTIAS, M. GUILLOU, Mme CHAMBARON, M. RAYNAUD (Adjoints), Mmes BARDET, RIVE, MM. PEREZ, DRIFFAUD, Mme RAYNAUD, M. GAY, Mme GENESTE, M. BORDESOULT, Mmes ROCHE, PAWLUK, MM. BOUBEHIRA, VIALETTE, COGNET, BEAUFORT (Conseillers municipaux)

Procuration(s) :

Mme GIRAUD à Mme RIVE, M. SABOT à Mme CONSTENTIAS, Mme BORY à M. COGNET, Mme GENE BRIER à M. RAYNAUD

Date de la convocation
02 avril 2026

Étai(ent) absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2026

Étai(ent) excusé(s) :

Mme GIRAUD, M. SABOT, Mme BORY, Mme GENE BRIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme ROCHE

17-04-2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

et publication du

réuni sous la présidence de monsieur Romain LOPEZ, Maire

17-04-2026

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 26 681,00

Recettes : 26 681,00

Fonctionnement

Dépenses : 18 390,00

Recettes : 18 390,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 26 681,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 26 681,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 18 390,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 18 390,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ABREST

Le Maire Romain LOPEZ



Le Maire,

Romain LOPEZ

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

17/04/2026 S²LO ✓
ID : 003-210300018-20260415-2026DEL322026-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCACTION

02/04/2026

DATE D’AFFICHAGE

02/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L’an deux mille Vingt Six

Le 15 Avril 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire)-Mme CONSTENTIAS-M. GUILLOUD-Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoints)-Mmes BARDET-RIVE-MM. PEREZ-DRIFFAUD- Mme RAYNAUD-M. GAY- Mme GENESTE-M. BORDESOUTL-Mmes ROCHE-PAWLUK-M. BOUBEHIRA-MM. VIALETTE-COGNET-BEAUFORT

Absents Excusés : Mme GIRAUD- M. SABOT-Mmes BORY-GENEBRIER

Procurations : Mme GIRAUD à Mme RIVE-M. SABOT à Mme CONSTENTIAS- Mme BORY à M. COGNET-Mme GENEBRIER à M. RAYNAUD

Secrétaire : Mme ROCHE

Convocation envoyée le 02/04/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°32/26

Subventions communales
2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026, et les dépenses de la section de fonctionnement

Considérant qu’il convient de procéder à l’attribution des subventions communales pour l’année 2026, dans l’enveloppe budgétaire affectée à l’article 65748

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

D’approuver la répartition telle que définie dans le tableau joint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Mesdames Marie-Guylaine BARDET et Sylvie RIVE ne prennent pas part au vote et s’absentent de la salle car présidentes d’associations recevant une subvention,

Par 21 voix pour, approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 003-210300018-20260415-2026DEL322026-DE

SUBVENTIONS COMMUNALES 2026
(Article 65748)

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA	400 €
AFN - AMG	500 €
ALLIER A LIVRE OUVERT	410 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	600 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG - Prix de l'engagement associatif	150 €
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ALLIER	1 108 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ABREST	200 €
AZELO ALEDO COMPAGNIE	80 €
BEN KADI	200 €
CLUB DE COUTURE ABREST	160 €
CLUB DE PETANQUE	300 €
CLUB DES RETRAITES ABREST	500 €
COMITE DES FÊTES	900 €
CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS	300 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	400 €
CYMBAL THEÂTRE	750 €
2GKS	200 €
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'ALLIER	100 €
GYM VOLONTAIRE ABREST	400 €
LES FÉES TISSEUSES	100 €
LUNA MILONGUERA	100 €
LUNA MILONGUERA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	250 €
MUSIQUES VIVANTES	412 €
RESTOS DU CŒUR	400 €
RHIZOME YOGA	100 €
SOCIETE MUSICALE DE BELLERIVE	500 €
TERRE D'EAU ET DE PATRIMOINE	250 €
TIEMPO LATINO	100 €
UNION SPORTIVE ABREST	6 036 €
UNION SPORTIVE ABREST - Prix de l'engagement associatif	150 €
TOTAL	16 056 €